

## Procès Verbal du Conseil d'Établissement du 9 janvier 2017

### Membres présents

**M. Martinez, Proviseur, Président du Conseil d'Établissement**  
**Mme Guisnel, Conseillère de coopération et d'action culturelle**  
**Mme Vouge, Conseillère principale d'éducation**  
**M. Gallais, Directeur de l'école primaire**  
**M. Cheminal, Directeur administratif et financier – Agent comptable secondaire**

**Mme Labardin, Représentante des parents d'élèves**  
**Mme Zielinski-Playoult, Représentante des parents d'élèves**  
**M. Sauvage de Brantes, Représentant des élèves**  
**M. Kozurak, Représentant des élèves**

**Mme Bouillez, Représentante du personnel enseignant du 1<sup>er</sup> degré**  
**M. Le Cam, Représentant du personnel enseignant du 1<sup>er</sup> degré**  
**M. Legros, Représentant du personnel enseignant du 2<sup>nd</sup> degré**  
**M. Oswald, Représentant du personnel enseignant du 2<sup>nd</sup> degré**

**Mme Briard, Conseiller consulaire**  
**M. Le Moigne, Conseiller consulaire**  
**M. Musil, vice-président du CVL**

### Absents excusés

**M. Eloy, Conseiller consulaire**  
**Mme Rahma, Représentante du personnel non enseignant**  
**M. Chatrny, Représentant des parents d'élèves**  
**Mme Lévasseur, Consule**

---

A 18h15, le quorum étant atteint, M. Le Proviseur, Président du Conseil d'Établissement, déclare la séance ouverte.

M. Legros se propose pour assurer le secrétariat-adjoint de séance.

Le Proviseur donne lecture de l'ordre du jour de la séance et signale qu'il n'a pas été destinataire de questions diverses.



## Ordre du jour :

1. **Installation du Conseil d'établissement, instances et commissions**
2. **Adoption du PV du conseil d'établissement du 13 octobre 2016**
3. **Compte-rendu du Conseil d'école du 15 novembre 2016**
4. **Bilan financier de l'exercice 2016**
5. **Mise en place des certifications en langues**
6. **Point sur le projet immobilier**

### **1. Installation du Conseil d'Établissement.**

Monsieur le Proviseur prend le temps de rappeler la composition et les attributions d'un Conseil d'Établissement.

Il s'agit d'une instance paritaire tripartite réunie au moins trois fois par an. Il s'agit aussi d'une instance de décision, les débats ayant lieu dans les réunions préalables. L'ordre du jour est fixé par le proviseur. Il peut être complété par des questions diverses qui ne feront pas l'objet d'un vote.

#### **La composition du CE :**

- 5 représentants de l'administration, membres de droit
- 5 représentants des personnels, membres élus 2+2+1
- 5 représentants des usagers, membres élus 3+2

A ces personnes qui ont toutes le droit de vote s'ajoutent des membres invités permanents ou à titre d'experts :

- Le vice-président du CVL
- Les conseillers consulaires
- Un représentant de l'Etat

#### **Les compétences du Conseil d'établissement :**

Le CE vote :

- Le projet d'établissement,
- Les règlements intérieurs du 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> degrés
- Les horaires et le calendrier scolaire de l'année suivante
- La carte des emplois des personnels titulaires résidents et expatriés
- Le plan de formation continue des personnels
- L'ouverture d'un enseignement
- La structure pédagogique de l'année suivante
- La restauration scolaire
- Les voyages scolaires

Le CE est consulté sans vote pour :

- Les questions liées à l'hygiène et la sécurité
- Le budget et le compte financier



## **Le Conseil d'établissement procède à l'installation des commissions suivantes**

- **Conseil de Discipline:**

Il s'agit d'une instance qui ne concerne que le second degré et qui ne peut être réunie que sur décision du proviseur. Il statue sur des exclusions supérieures à huit jours.

Siègeront réglementairement au conseil de discipline :

Le Proviseur	M. Chatrny
Le Conseiller Principal d'Education	M. Legros
Le Directeur Administratif et Financier	M. Oswald
Mme Zielinsky-Playoult	Mme Pangracova
Mme Labardin	M. Kozurak

- **Commission Hygiène et Sécurité**

Le Proviseur  
Le Conseiller Principal d'Education  
Le Directeur Administratif et Financier  
Le Directeur de l'école primaire  
Mme Flores  
Mme Zielinski-Playoult  
M. KOZURAK 3°1  
Mme PANGRACOVA  
M. JUAN

- **Commission Restauration scolaire**

Le Proviseur	Mme VRANA 2°1
Le Conseiller Principal d'Education	Mme BAUM 5°1
Le Directeur Administratif et Financier	Mme LABICHE 5°2
Le Directeur de l'école primaire	Mme MADL 3°2
Mme Spalova	Mme KRIZOVA 4°3
Mme Flores	M. LINDOVSKI 6°bil.
M. Chatrny	Deux élèves de l'école élémentaire
M. Lemoigne	



- **Commission de Solidarité (1ère réunion le jeudi 12 janvier 2017)**

Le Proviseur  
Le Conseiller Principal d'Education  
Le Directeur Administratif et Financier  
Le Directeur de l'école primaire  
M. MUSIL T°ES  
Mme Schmidt  
M. Chatrný

## **2. Adoption du Procès Verbal du Conseil d'Établissement tenu le 13 octobre 2016**

Adopté à l'unanimité.  
13 voix sur 13.

## **3. Compte rendu du Conseil d'École par le Directeur**

Le Directeur de l'école primaire rappelle les principaux thèmes des travaux du Conseil d'École qui s'est tenu le 15 novembre 2016 et dont le rapport est en ligne sur le site du Lfp. Ce conseil fut l'occasion de présenter les actions pédagogiques marquantes.

- Heure d'Activité Pédagogique Complémentaire (dite de soutien).
- Conseil des Enfants : nouveauté de cette année, il y a désormais un Conseil des Enfants pour le cycle 2 et un Conseil pour le Cycle 3.
- Construction de Parcours Artistiques et Culturels. Un parcours a été défini pour chaque cycle.

Cycle 1: parcours autour de la sculpture et de la danse.

Cycle 2: parcours autour de la musique et de la poésie.

Cycle 3: architecture et image.

Le Proviseur signale que les parcours artistiques et culturels concernent aussi les cycles 3 et 4 et donc le second degré. Un Conseil Pédagogique sera convoqué incessamment pour baliser ce qui se fait déjà dans l'établissement pour arrêter un parcours complet, abouti sur l'ensemble des 4 cycles.

- Les APP et actions menées dans le cadre de l'action Portraits d'Europe.

Le Proviseur informe le Conseil que toutes les Actions Pédagogiques Pilotes qui avaient été retenues en Conseil d'Établissement ont été mises en oeuvre, qu'elles aient reçu ou pas un financement de l'Aefe . Dans ce dernier cas, le lycée pourvoit à leur financement.



- Dispositifs mis en place pour pallier les difficultés d'élèves dits "faux tchécophones", de plus en plus nombreux.
- 2 projets de classes transplantées : la classe de neige en CE2 et la classe patrimoine en CM2.

Le Directeur de l'école primaire communique quelques informations sur la vie de l'École.

- Légère diminution des effectifs.
- Fermeture de la Toute Petite Section
- Ouverture d'une classe de CM1 (classe bilangue)
- Projet Bilangue: évolution vers une section internationale selon les critères du Ministère de l'Education Nationale. Cette section a reçu son homologation à compter du 1er septembre 2016.
- Légère modification du règlement intérieur du Primaire.
- Travaux effectués suite à la découverte de légères traces d'humidité dans le dortoir.

*Représentant des parents* : Certains parents ne comprennent pas la diminution du nombre d'heures d'anglais en classe de CM1 bilangue par rapport à l'année précédente.

*Proviseur*: Le CM1 a reçu le label "section internationale" en septembre 2016. Le Lycée Français de Prague se doit de respecter les textes officiels qui encadrent ce type de section, notamment le nombre d'heure en anglais et d'anglais.

*Directeur*: Il y avait une volonté de sortir de la parité horaire à partir du cycle 3. Il faut par ailleurs rappeler une fois de plus que le Lycée français de Prague prépare les élèves au baccalauréat à option internationale, qui est un diplôme français, et pas au baccalauréat international. Certains parents font encore la confusion.

*Proviseur*: la circulaire AEFÉ 002177 du 11 septembre 2012 incite à ne pas considérer la parité horaire comme la seule solution d'organisation pédagogique. Elle préconise l'organisation de véritables parcours linguistiques en fonction du profil culturel et familial de l'élève.

Compte rendu adopté à l'unanimité.

13 voix / 13



#### 4. Compte rendu financier par le Directeur Administratif et Financier

Le Directeur Administratif et Financier signale que la production du compte financier du Lycée français de Prague mais plus globalement de l'AEFE a pris du retard compte tenu du caractère inabouti de l'outil de gestion et de comptabilité.

Aussi, ce point financier permet de faire une présentation sommaire des grandes tendances de l'année 2016 :

- Des dépenses de fonctionnement en augmentation entre 2015 et 2016

+ 16 000 000 CZK (+ 11,5 %) entre les 2 exercices dont :

+ 6 400 000 CZK (+ 12 %) au niveau des participations AEFE (contribution exceptionnelle en raison de la diminution de la subvention de charges pour service public).

+ 3 900 000 CZK (+ 200 %) au niveau de l'entretien et de la maintenance des bâtiments (changement du système de gestion des accès, reprise d'étanchéité du bâtiment maternelle et du bâtiment gymnase).

+ 3 000 000 CZK (+ 4,6 %) au niveau de la masse salariale : montée pédagogique, augmentation des remplacements, GVT, revalorisation primes encadrement des élèves en primaire.

+ 1 000 000 CZK (+ 100 %) au niveau des dépenses pédagogiques (école du numérique et augmentation générale des dépenses pédagogiques).

- Des dépenses d'investissement relativement stables entre 2015 et 2016

5 750 000 CZK en 2016 / 7 950 000 CZK en 2015.

Projets réalisés :

- changement de 6 marquises en maternelle.
- rénovation du système de sécurité incendie (centralisation des deux systèmes existants).
- achat de matériels pédagogiques (SVT : station météo, microscopes polarisants trinoculaires ; EPS : aires d'évolution GES ; TECHNOLOGIE : robot CODA).
- 25 ordinateurs portables.
- 6 vidéoprojecteurs.
- changement du photocopieur en salle des professeurs.
- 2 scanners pour la dématérialisation du baccalauréat.
- 1 nouveau contrôleur Wifi (+ bornes).
- renouvellement du mobilier du centre de connaissances et de culture.



- Une augmentation des recettes entre 2015 et 2016 conforme à la prévision  
  
+ 6 000 000 CZK entre les deux exercices : conforme à la prévision.

L'effet volume et l'effet prix ont joué en faveur de l'établissement en début d'année 2016. En effet, la croissance des effectifs à la rentrée 2015-2016 a été de l'ordre de 6 %. De même, l'augmentation des frais de scolarité a été de l'ordre de 1,4 %. En revanche, en fin d'année 2016, il n'y a eu ni effet volume (stagnation des effectifs) ni effet valeur (le niveau des frais de scolarité a été maintenu pour l'année 2016-2017).

- Les agrégats
  - résultat : 10 000 000 CZK (résultat des années précédentes : 20 000 000 CZK)
  - CAF : 12 000 000 CZK (CAF des années précédentes : 24 000 000 CZK)
  - variation du FDR : 6 500 000 CZK (variation des années précédentes : 17 000 000 CZK).
  - FDR : 115 000 000 CZK soit 266 jours de fonctionnement (280 jours de fonctionnement l'année précédente).

Représentant des personnels enseignants 2° : ne nous étonnons pas de cette contribution exceptionnelle de 5,5 millions de couronnes versées à l'AEFE cette année, compte tenu de l'importance des réserves financières de l'établissement. Un Lycée n'a pas pour but de thésauriser. Dépensons notre argent pour faire face aux besoins de l'établissement.

Directeur Administratif et Financier : l'AEFE est avant tout un réseau. Cette contribution exceptionnelle a été mise en place pour faire face à une diminution de la subvention pour charge de service public qui est la subvention la plus importante de l'AEFE. D'autre part, la Cour des comptes, dans son rapport d'octobre 2016, n'encourage pas l'AEFE à renouveler les contributions exceptionnelles de ce type. Enfin, l'établissement a augmenté ses dépenses de manière constante mais raisonnée sur les dernières années.

## **5. Certifications en langues.**

Le Proviseur rappelle que lors du CE précédent a été adopté le principe d'une généralisation des certifications à tous les élèves. Et ce à la charge de l'Établissement. On peut estimer le coût à environ 80 euros par certification. Cette dépense a été inscrite au budget: 25 000 euros pour 2017. Le pluralisme linguistique est une plus-value de l'enseignement français à l'étranger: langue nationale, langue vivante 1, langue vivante 2, langue vivante 3 parfois, à comparer au monolinguisme de certains établissements anglo-saxons. Aux établissements français de mettre en avant cette plus-value auprès des parents d'élèves. Cet atout est un levier dans un marché concurrentiel.



Cette décision s'inscrit aussi dans le Plan d'Orientation Stratégique de l'AEFE.

Nos élèves ont de toute façon largement le niveau requis et ces certifications ne peuvent qu'être un plus lorsqu'il s'agira pour eux de trouver un stage ou d'entrer dans certaines écoles. Tout sera fait pour donner une certaine solennité à la remise de ces certifications.

Le 4 janvier un Conseil pédagogique s'est réuni. Il a été décidé que :

- Les certifications seront passées systématiquement dans toutes les langues enseignées dans l'établissement: anglais, allemand, espagnol, tchèque et russe.
- L'intérêt des élèves est prioritaire. Seuls les élèves en capacité d'obtenir une certification seront présentés. Chacun sera inscrit à la certification correspondant à son niveau estimé par l'enseignant. Cela implique la mise en place d'un Parcours Personnalisé de Réussite en Langues.
- En classe de Seconde, l'Académie de Strasbourg propose gratuitement une certification du niveau B1 en anglais, espagnol et allemand. Pour cette session 44 élèves sont inscrits en anglais, 22 en espagnol et 8 en allemand.

*Représentant des personnels enseignants 1°:* Cette démarche concerne-t-elle les certifications de français en CM2?

*Proviseur:* Oui, le Delf est intégré.

*Représentant des personnels enseignants 1°:* Pourrait-on faire passer aux élèves la certification qui correspond à leur vrai niveau de français lorsqu'il est supérieur à celui du Delf?

*Proviseur:* le problème est que les enfants "jeunes" qui ont un niveau linguistique très élevé ne peuvent se présenter au Dalf faute d'avoir le substrat culturel nécessaire. Ce problème est récurrent quelle que soit la langue. On touche aux limites du CECRL.

## **6. Projet immobilier.**

Le Proviseur expose l'état d'avancement du projet immobilier du LFP. Le Lycée français de Prague accueille à ce jour 860 élèves et 140 personnels dans des conditions qui mériteraient d'être améliorées.

Depuis quelques mois déjà, la réflexion est engagée entre la direction du LFP et le service immobilier de l'AEFE afin de développer un projet de construction – restructuration qui viserait à :

- Accompagner la croissance des effectifs
- Créer de nouveaux espaces pédagogiques et administratifs
- Organiser l'existant de manière plus fonctionnelle





ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



aefe

Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

- Améliorer la circulation des élèves et personnels sur le site
- Projeter une image plus esthétique et plus moderne sur la voie publique
- Améliorer l'accueil du public dans des conditions de sécurité renforcées

L'opération immobilière représente un budget de 3.1 millions d'euros décidé par le Conseil d'administration de l'AEFE.

- 1.8 million d'euros pour la construction de nouveaux bâtiments
- 800.000 euros pour la maintenance lourde des bâtiments existants
- 500.000 euros pour la restructuration des espaces existants.

Le 14 novembre dernier, un jury composé d'architectes, d'experts de l'immobilier, de représentants des parents d'élèves, de l'Ambassade de France, d'élèves et de la direction du LFP a désigné le lauréat du concours d'architecture.

3 candidats étaient en concurrence.

L'atelier CMJN a recueilli 8 voix sur 11 votants et a été désigné lauréat du concours.

Actuellement, nous travaillons sur plusieurs chantiers parallèles : la rédaction des contrats, les études de faisabilité structurelle, géotechnique, le design détaillé des nouvelles constructions et l'instruction du dossier auprès des services d'urbanisme de la ville de Prague.

Une assemblée générale d'information sera programmée courant mars 2017 afin de présenter à chacun, élèves, parents et personnels, le détail de ce projet d'agrandissement et de restructuration qui devrait voir le jour dans les prochains mois.

Le CE s'accorde sur le principe d'une information régulière des représentants des différents collèges au sujet de l'avancement du projet immobilier en cours.

Monsieur le proviseur précise que l'objectif est un début des travaux pendant l'été 2017 pour une livraison dans le cas idéal à la rentrée 2018, même si ce calendrier semble très optimiste. Les gros travaux de démolition posent des problèmes de sécurité qui obligent à les programmer pendant des périodes de vacances scolaires.

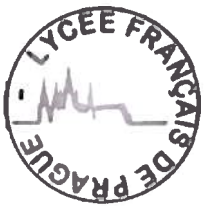
Monsieur Le Moigne demande si l'établissement a obtenu le permis de construire. M. le proviseur répond que le lycée n'a pas encore ce permis.

L'ordre du jour étant épuisé, il est 20h20 lorsque le Proviseur lève la séance et invite l'ensemble du Conseil à prendre connaissance des esquisses architecturales.

Le secrétaire-adjoint de séance  
M. Julien LEGROS

Le président du Conseil d'établissement  
M. Gilles MARTINEZ





ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**

Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger